

Rév : 02

Date de Rév : 01/06/2016



RAPPORT INTERMÉDIAIRE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



Empowered lives.
Resilient nations.

ETAT DES LIEUX DE L'ECOSYSTEME DE L'IDENTITE AU SENEGAL

Tableau des modifications

VERSION	REFERENCE	AUTEUR	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
01		GAINDE 2000	20/11/2021	Création du document

VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
Equipe Qualité GAINDE 2000	



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Date :	Date :
--------	--------



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

SOMMAIRE

I. LEXIQUE.....	6
II. INTRODUCTION.....	7
A. CONTEXTE	7
B. OBJECTIFS DU DOCUMENT	7
III. METHODOLOGIE DETAILLEE.....	8
A. LANCEMENT	8
B. ANALYSE DE L'EXISTANT BENCHMARK VISION	9
C. DEFINITION DES CONCEPTS IDENTITE	10
IV. L'IDENTITE FONDAMENTALE AU SENEGAL.....	11
A- L'ETAT CIVIL	11
a-Rappel historique	11
b- Le fonctionnement de l'état civil	11
c- Le programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique	12
Activités et résultats attendus	12
Le phasage du projet	13
d- Le niveau d'informatisation des centres d'état civil au Sénégal	13
Informatisation progressive des centres d'etat civil :	13
Expérimentation de la capture des naissances via mobile :	13
B- LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES PERSONNES PHYSIQUES ET LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION NATIONAL (NIN)	15
C- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	15
a- Les aspects techniques	16
b- La sécurité du dispositif	17
c- La protection des données personnelles	17
d- Le financement et la pérennité du dispositif	17
D- LA CARTE D'IDENTITÉ D'ÉTRANGER	17
E- LA CARTE D'IDENTITÉ D'ÉTRANGER	18
V. L'IDENTITE FONCTIONNELLE AU SENEGAL.....	19
A. LE PERMIS DE CONDUIRE	19



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

B.	LES TITRES DE VOYAGE	20
a-	Le Passeport ordinaire	20
b-	Le passeport de service	20
c-	Le passeport diplomatique	20
C.	L'IDENTITÉ COMMERCANTE	21
a-	Inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)	21
b-	La carte commerçant import-export	21
D.	L'IDENTITÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE	21
E.	L'IDENTITÉ TÉLÉCOM	21
F.	L'IDENTITÉ SCOLAIRE	22
G.	L'IDENTITÉ ÉTUDIANTE	22
H.	L'IDENTITE FISCALE	23
a-	Le NINEA	23
b-	La plateforme e-tax	23
I.	L'IDENTITÉ POUR LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE	24
a-	L'Identifiant National de l'assuré pour la CMU	24
b-	Le registre nationale unique RNU	26
c-	La fusion des systèmes d'information de l'IPRESS et de la CSS	26
d-	Le dossier patient informatisé DPI avec la CSSDOS du MSAS	27
J.	L'identité pour LA Justice et libertés publiques	27
K.	L'IDENTITE PROFESSIONNELLE et le fichier unifié de la fonction publique	27
VI.	LES PROJETS EN IDENTITÉ NUMÉRIQUE A LARGE ECHELLE	27
A-	LE PROJET D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE PORTÉ PAR L'ADIE	27
B-	LE PROJET IDENTITÉ NUMÉRIQUE PROVISOIRE (INP) DANS LE CADRE DE DAANCOVID19	28
VII.	LES CONTRAINTES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE L'ÉCO-SYSTÈME DE L'IDENTITÉ AU SÉNÉGAL	31
A-	Les constats sur le besoin en renforcement de capacité et les pratiques actuelles	31
a-	Constats sur la formation	31
b-	Les Risques sur la formation	33
c-	Les opportunités	34
B-	LES CONTRAINTES ET RISQUES AU NIVEAU DE L'ECOSYSTEME DE L'IDENTITE	34
a-	Inexistence d'un registre d'état civil complet, fiable et informatisé	34



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

b-	Manque d'interopérabilité entre les systèmes d'identification existants	34
c-	Inexistence d'un cadre interministériel de concertation pour harmoniser les différentes initiatives d'identification numérique	34
d-	Absence de cadre juridique approprié pour mettre en cohérence les projets liés à l'identification des personnes physiques et morales dans le domaine du numérique	35
e-	Multiplicité des bases de données par les organismes publics et privés construisant chacun un système d'identification propre	35
f-	Multiplicité d'occurrences, de redondances et d'incohérences d'identité pour une même personne physique ou morale	35
g-	Faiblesse du niveau d'éducation d'une numérique d'une grande partie de la population	35
C-	LES OPPORTUNITES DE L'ECOSYSTEME IDENTITE AU SENEGAL	36
VIII.	ANNEXES	37
	Liste des parties prenantes ciblées pour les entretiens et revue documentaires	37
	Le QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUX ACTEURS	39
	Questionnaires pour les gestionnaires de système d'identité	41
	Présentation de la mission	41
	Présentation du système d'identité ;	42
	Recueil des avis et besoins de l'acteur vis-à-vis de l'INN	44



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

I. LEXIQUE

ADIE Agence de l'informatique de l'Etat
ANACMU Agence Nationale pour la Couverture maladie Universelle
ARTP Autorité de Régulations des télécommunications
CEDEAO Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDP Commission de Protection des données personnelles
CMU Couverture Maladie Universelle
CNI Carte Nationale d'identité
DAP Direction de l'administration pénitentiaire
DPETV Direction de la Police de l'Air et des Frontières
EDIRCMU Entrepôt de données Inter-régime de la CMU
GPEC Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences
ICAO/OACI Organisation pour l'Aviation Civile Internationale
INA Identifiant Numérique de l'Assuré
INN Identifiant Numérique Nationale
MENT Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications
NIN Numéro d'identification Nationale
PNUD Programme des nations unies pour le développement
RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat
ROME Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
SIGICMU Système d'information de Gestion Intégré de la CMU



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

II. INTRODUCTION

A. CONTEXTE

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Numérique (PAGNUM), exécuté par le PNUD pour le compte du Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT).

Le Sénégal, à travers sa Stratégie numérique SN2025 pour une transformation digitale du pays, entend mettre le numérique au cœur du développement socio-économique et promouvoir des efforts de coordination dans le secteur. Dans cette perspective, le numérique permet de proposer des solutions innovantes pour la prise en compte des problématiques à fort impact socio-économique, tels que la facilité des démarches administratives et l'accès rapide à l'information gouvernementale.

Aussi, pour faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Etat, il est impératif de mettre en place l'identité numérique pour faciliter les échanges de données sur les personnes et les entreprises.

Il s'agira de cerner les contours d'une identité numérique nationale unique, qui englobera les technologies de pointe et respectera la souveraineté des parties prenantes publiques comme privées.

Il s'agira également, dans le cadre d'une approche réussie, d'élucider les domaines d'intervention essentiels du projet à savoir : le modèle de gouvernance, les approches pour faciliter l'adoption, le modèle architectural et le modèle de pérennité du projet.

L'identité numérique nationale va permettre aux citoyens d'avoir un identifiant numérique unique pour accéder aux systèmes d'informations et plateformes de l'Etat et échanger avec les secteurs public et privé.

B. OBJECTIFS DU DOCUMENT

Gaïndé 2000 a été mandaté par le PNUD afin de mener, pour le compte du Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications, une étude de faisabilité axé sur le concept de l'Identité Numérique Nationale.

Dans ce cadre, des entretiens avec les parties prenantes de l'écosystème de l'identité au Sénégal ont été menés pour établir une cartographie de l'existant, de ses opportunités et contraintes. Le présent travail est une synthèse des pratiques actuelles dans le domaine de l'identité et les expériences sectorielles au niveau de l'identité digitale

Ce document est destiné à l'atelier national de formulation de la vision pour une Identité Numérique Nationale (INN), comme support de réflexion et prétexte de discussion.

Son objectif est de contribuer à la facilitation de la co-construction d'une vision stratégique réaliste.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

A la suite de l'atelier, le travail sera approfondi pour élaborer dans un premier un rapport diagnostic de la situation de référence pour par la suite permettre l'élaboration d'une proposition de cadre de mise en œuvre de l'INN.

III. METHODOLOGIE DETAILLEE

A. LANCEMENT

Objectifs	Activités	Livrables
<p>L'objectif de cette étape est de démarrer la mission de façon optimale. C'est l'occasion de revoir les modalités d'intervention ainsi que les attentes du PNUD et du ministère. Cette étape permettra aussi de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion de démarrage ● Revue de la méthodologie, du planning et de l'équipe projet ● Confirmation des objectifs, des attentes et des priorités du projet ● Accord sur l'approche détaillée et un plan de travail ● Accord sur le périmètre de la mission ainsi que les livrables ● Mise en place des comités de projet ● Mise en place des outils de travail et d'échange ● Identification et mobilisation des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Note méthodologique avec un chronogramme détaillé : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Planning détaillé du projet ✓ Méthodologie projet ✓ Organisation des ateliers : ordre du jour, participants, logistique ✓ Gouvernance du projet : participants, dates ● Support de présentation et compte-rendu de la réunion de démarrage



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

B. ANALYSE DE L'EXISTANT BENCHMARK VISION

Objectifs	Activités	Livrables
<p>Faire un état des lieux complet de l'identité numérique ainsi que du contexte et du niveau de préparation pour le succès du projet d'identité numérique national</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse de l'existant et recommandations ● Examen des études et initiatives existantes (SN2025, Startup Act, lois, Données personnelles) ● Recensement des parties prenantes (privées et publiques) : Agence et directions publiques, fournisseurs de solutions privés, ... ● Examen des systèmes d'identité en place (état civil, CNI, passeport, permis) : Données disponibles, acteurs, infrastructure ; ● Cadre juridique et réglementaire : revoir de l'existant concernant les communications et le commerce électronique, la signature électronique, la protection des données personnelles, réglementation des TIC ; ● Identifier les lacunes et obstacles en termes d'autorité légale, de protection des droits des personnes ● Cadre politique : identifier les politiques adoptées pour promouvoir l'identité numérique (connectivité, éducation, incitation) ● Les défis et contraintes : identifier les défis et contraintes, analyser l'ensemble des éléments pour faire de recommandations ● Benchmark de modèle d'autres pays tels que le Bénin, Emirats Arabes Unis /Dubai, Estonie, Inde, Nigéria, Rwanda, en termes de gouvernance, cadre institutionnel, choix technologique, juridique et architecture ; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport diagnostic sur le projet identité numérique ✓ Etat des lieux, contraintes et défis ✓ Résultats du benchmarking ✓ Recommandations et vision formalisée du programme



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- Formalisation de la vision et de la portée du programme, vision des pouvoirs publics.

C. DEFINITION DES CONCEPTS IDENTITE

L'identité de manière générale tourne autour de 2 concepts que nous allons définir avant d'aller plus loin dans notre rapport.

Une identité fondamentale aide à expliquer « qui vous êtes ».

Une identité fonctionnelle aide à expliquer « si vous êtes admissible à une prestation spécifique ».

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

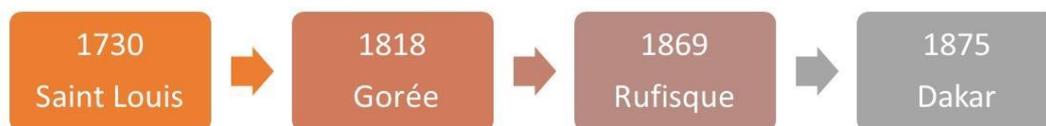
IV. L'IDENTITE FONDAMENTALE AU SENEGAL

A- L'ETAT CIVIL

a-Rappel historique

Le système d'état civil sénégalais existe depuis le 18^e siècle . Les premiers registres datent de :

Histoire de l'état civil



b- Le fonctionnement de l'état civil

L'enregistrement des faits d'état civil est régi par la loi no 72-61 du 12 juin 1972 du Code de la famille.

A travers ce code, un système d'enregistrement des faits d'état civil dont l'organisation et le fonctionnement sont décentralisés a été mis sur pied et sa gestion est confiée aux autorités locales.

La déclaration des faits d'état civil doit être transmise au bureau national de la statistique à la fin du trimestre aux fins de compilation et de diffusion.

Les centres d'enregistrement des faits d'état civil sont situés dans les mairies.

Chaque mairie compte un centre d'enregistrement des faits d'état civil et, au besoin, un deuxième centre peut être créé par ordre du ministre en charge de l'état civil à la demande du maire de la municipalité.

Le Sénégal compte 679 centres d'enregistrement des faits d'état civil. Le maire agit à titre d'officier de l'état civil principal. Il peut également déléguer l'activité d'enregistrement à l'un de ses conseillers ou agents municipaux.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

On dénombre environ 1 520 officiers de l'état civil locaux dans les communes.

Le centre national d'état civil a été créé par le décret n° 2004-427 du 14 Avril 2004, modifiant et complétant le décret n°2003-392 du 08 Mai 2003 portant organisation du Ministère de l'Intérieur consacrant ainsi la mise en place d'un organe central de mise en œuvre de la politique de modernisation de la gestion des faits d'état civil de coordination et de suivi de l'activité des centres d'état civil répartis à travers le territoire

c- Le programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique

Le Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique a été lancé en juillet 2020.

D'un financement global de 17 millions d'euros, sa mise en œuvre est prévue jusqu'en décembre 2023.

Les activités du Programme sont mise en œuvre par deux opérateurs européens : CIVIPOL et Enabel (Coopération technique belge). CIVIPOL mobilise une équipe de sept experts auprès des administrations sénégalaises bénéficiaires du projet.

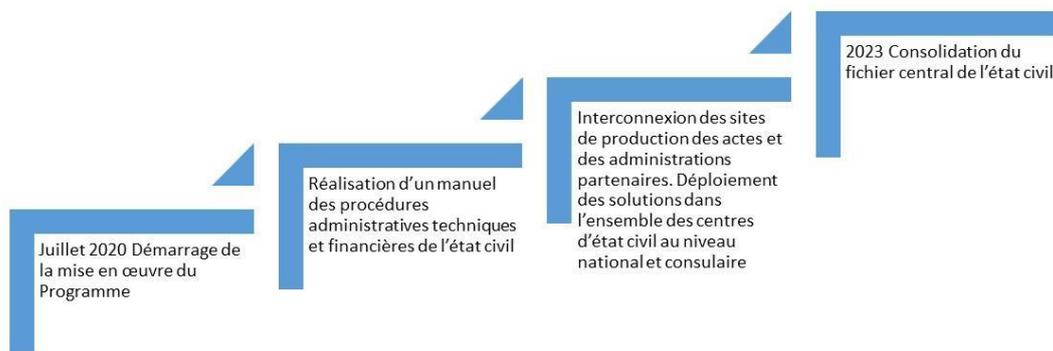
Activités et résultats attendus

Les objectifs et résultats attendus du projet sont les suivants :

- Contribuer au renforcement du système d'état civil grâce à une amélioration du pilotage stratégique de l'état civil ;
- Renforcer l'accès des populations à des services d'état civil de qualité par une amélioration des infrastructures, des conditions de sauvegarde des données et un renforcement de capacité des acteurs ;
- Mettre en place un fichier central de l'état civil consolidé, relié à une base de données biométrique et interconnecté avec les centres d'état civil

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Le phasage du projet



d- Le niveau d'informatisation des centres d'état civil au Sénégal

Informatisation progressive des centres d'état civil :

L'informatisation des centres d'état civil suit son cours. Des ordinateurs sont actuellement utilisés pour faire l'enregistrement des faits d'état civil dans plus de 100 centres.

Les centres sont équipés de serveurs de stockage de données locaux pour sauvegarder les données enregistrées, et ils utilisent également des supports externes comme les disques durs et les disques flash pour sauvegarder et transférer les données vers le centre national d'enregistrement des faits d'état civil.

Expérimentation de la capture des naissances via mobile :

Pour la saisie de tous les faits d'état civil, le gouvernement du Sénégal, avec l'aide de l'UNICEF, est en train d'expérimenter l'intégration des téléphones mobiles entre les établissements de soins de santé et les centres d'enregistrement des faits d'état civil. L'application RAPIDPRO est mise en œuvre dans les régions du sud du Sénégal. À titre de première étape, RAPIDPRO a été utilisé pour la déclaration des naissances par les travailleurs de la santé. Les téléphones sont désormais utilisés pour faire la saisie des renseignements sur l'enregistrement des naissances dans les centres locaux d'enregistrement des faits d'état civil, surtout dans la région de Kolda.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

B- LE RÉPERTOIRE NATIONAL DES PERSONNES PHYSIQUES ET LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION NATIONAL (NIN)

Le Répertoire national qui est l'ancêtre des fichiers nationaux automatisés au Sénégal avait fait l'objet d'un encadrement juridique avec l'adoption du Décret numéro 85-1139 du 5 novembre 1985 portant constitution d'un Répertoire national des Personnes physiques. Déjà en 1985, cette initiative se référait à un Schéma directeur de l'informatique du Sénégal entrepris depuis décembre 1978.

Ce qui révèle ce souci permanent des pouvoirs publics de fiabiliser le dispositif d'immatriculation des populations en vue de stabiliser leur identification et de sécuriser la conservation et l'exploitation des données.

Cette initiative avait pour objectif de mettre en place **un Système généralisé d'identification nationale unique et obligatoire** tel que recommandé par le Comité national informatique en janvier 1984.

La gouvernance du système est confiée à la **Direction de l'automatisation des fichiers (DAF)** du Ministère de l'intérieur. Les assujettis à cette identification sont d'une part, tous les nationaux et d'autre part les étrangers inscrit dans les fichiers des services associés.

L'identification, outre les éléments de l'État civil portait sur un numéro d'identification à onze (11) chiffres. Avec l'avènement de la nouvelle carte d'identité CEDEAO, le NIN est passé à 13 chiffres et 14 chiffres pour les index.

Codification du NIN :

Sexe sur 1 position	Numéro du centre d'état civil ayant délivré l'acte sur 3 positions	Année de naissance Sur 4 positions	Numéro de séquence dans le registre de naissance sur 5 positions minimum
1	XXX	XXXX	XXXXX

C- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La mise en œuvre de la carte nationale d'identité biométrique dans l'espace communautaire est une volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à l'occasion de la quarante sixième (46ème) session ordinaire de la conférence tenue à Abuja le 15 décembre 2014. Cette carte qui vise à faciliter la circulation des ressortissants des Etats membres de la Communauté par l'unification des modalités d'identification de ces derniers. Elles servent également de document de voyage à l'intérieur de l'espace CEDEAO.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Le Président Macky SALL qui à l'époque était Président en exercice de l'organisation a montré l'exemple en faisant du Sénégal le premier pays à implémenter la nouvelle carte d'identité dans la CEDEAO.

L'adoption de cette carte biométrique communautaire, coïncidait avec la date d'expiration des précédentes cartes numérisées et répond au souci de se conformer à l'engagement du Sénégal au sein de cette communauté économique régionale. D'où l'abrogation et le remplacement de la loi n° 2005-28 du 06 septembre 2005 et son décret d'application n° 2005-787 du 06 septembre 2005.

Le Système d'enrôlement de l'individu est décentralisé au niveau des 50 Commissariats et, 11 préfectures et 6 consulats au niveau national et international

Les dossiers d'enrôlement sont envoyés au niveau central à la DAF pour vérification du dossier en physique avant validation

Moyens d'authentification de l'individu :

- ✓ Clé d'identification NIN (système antérieur) + Nouvel identifiant CEDEAO
- ✓ Système de prise d'empreinte des 10 doigts pour le nouveau système (contre 2 doigts pour l'ancien système)
- ✓ Empreintes analysées et vérifiées à chaque création de carte d'identité (Système AFIS)
- ✓ Reconnaissance faciale (fonctionnalité disponible mais non encore opérationnelle)
- ✓ Existence puce dans la carte (fonctionnalité non encore opérationnelle)
- ✓ Le lien se fait entre l'identifiant unique et les données biométriques

Système de gestion des failles issues de l'état civil par une analyse au cas par cas

Encadrement des procédures de radiation et modification du système :

- ✓ Correction ordinaire pour les erreurs courantes
- ✓ 50 demandes d'annulation de l'enregistrement de l'identité traitées par jour par la DAF (Causes : erreur sur l'extrait, correction suite à un jugement supplétif décidé par le tribunal, fraudes pour modifier l'âge etc.) Condition pour obtenir un jugement : fournir une certification de non-inscription alors que l'état civil n'a pas les moyens d'effectuer une vérification centralisée ni biométrique

a- Les aspects techniques

- 9 millions d'enregistrement d'identités dans le système
- Système de gestion des duplicatas (nouvelle carte émise avec un nouveau numéro d'ordre mais avec un lien établi sur la base du numéro NIN et du Numéro unique Cedeao)





RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- Base de données SQL server
- Capacité exacte 30 millions d'enregistrement

b- La sécurité du dispositif

En matière de sécurité le dispositif fonctionne dans un LAN (Réseau limité au niveau local)
Il y'a un chiffrement des données entre les commissariats et la DAF avec un MPLESS système permettant un transfert de données en interne

Un VPN est mis en place pour les acteurs externes au réseau (commissariats qui sont hors du système MPLESS, consulats)

Nombre de sites interconnectés : 50 commissariats, 11 préfectures, 6

c- La protection des données personnelles

La DAF se conforme aux dispositions de la Commission des Données Personnelles

Sur ordre de l'autorité, la base de données est mise à disposition en mode consultation avec les opérateurs de télécommunication

d- Le financement et la pérennité du dispositif

En 2016 le contrat est signé avec le prestataire IRIS corporation (sous-traité à la société sénégalaise Synapsis conseil) pour un coût de 50 milliards FCFA pour délivrance de 10 millions de carte. Ce contrat est arrivé à échéance en Mai 2021. Suite à cette échéance l'Etat sénégalais est devenu propriétaire de la solution

Un 2eme contrat a été signé de 3 ans pour la fourniture de 3 millions de cartes (1 million de cartes tous les 8 mois), incluant le transfert de compétence pour les ingénieurs et responsables maintenance qui est en cours (en ligne et sur site)

Pour renforcer ses compétences, la DAF a procédé au recrutement d'ingénieurs commissaire au sein de la DAF pour bénéficier du transfert de compétences

Coût associé au service : gratuit au départ, 10 mille francs en cas de perte.

D- LA CARTE D'IDENTITÉ D'ÉTRANGER

La carte d'identité de l'étranger est un document produit par la Direction de l'Automatisation du Fichier sur de demande de la Direction de la police de l'Air et des frontières.

Le coût est de 60 000 francs CFA

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Processus de délivrance de la carte d'étranger



E- LA CARTE D'IDENTITÉ D'ÉTRANGER

La Carte de réfugié est également produite par la DAF sur la haute autorité de l'état major de la présidence de la République.

Le recensement des réfugiés est effectué sur financement du HCR

Un fichier des réfugiés est établi et tenu par la DAF.

Sur la base du recensement, une collecte des informations et des empreintes digitale est établie.

Ensuite, la DAF imprime des cartes d'identité des réfugiés sur un support en PVC

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

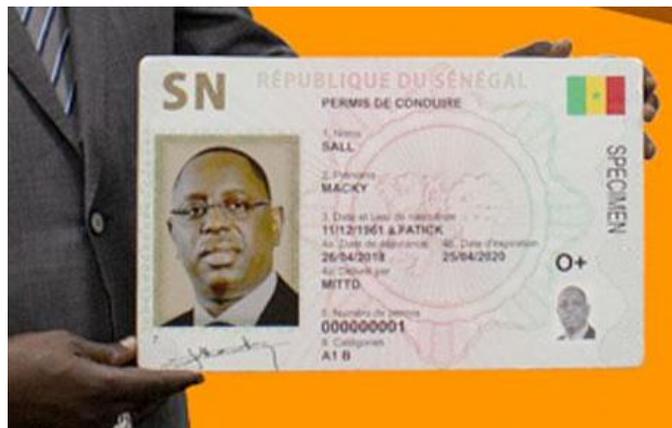
V. L'IDENTITE FONCTIONNELLE AU SENEGAL

A. LE PERMIS DE CONDUIRE

Lancé le 03 août 2018 par son excellence le président de la République Macky Sall, le projet Capp Karange vise à moderniser et à sécuriser les titres de transport mais aussi à dématérialiser l'administration des transports routiers.

Suite à un appel d'offres international, le consortium Gemalto et Face technologies, concessionnaires, ont fondé la société de droit sénégalaise Gemalto Sénégal SA. La concession a signé la convention de concession en mai 2017.

Une fois réalisé, Capp Karangé intervient également dans la gestion des contraventions. Une dotation en matériel de haute technologie a été faite à l'endroit des Forces de l'Ordre et de Sécurité : la Police, la Gendarmerie et la Douane. Les contrôles de ces nouveaux documents se feront avec une tablette, reliée au système Capp Karange, mis à jour chaque 24h.



Ce système doit permettre des sondages en temps réel : sur le parc automobile, le nombre de détenteurs de permis de conduire, agréments et licences de transports et également sur les contraventions relevées.

Un projet de permis à point est en gestation un projet de loi aurait même déjà été soumis à l'assemblée nationale.

Le permis de conduire est produit le jour même de la collecte des infos du demandeur.

Une CNI valable est exigée.

Le coût est de 10 000 francs FCFA

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

B. LES TITRES DE VOYAGE

a- Le Passeport ordinaire

Dans le souci de mettre en œuvre le principe de la libre circulation des personnes et des biens objet de l'article 3 du Traite, ainsi que le droit de résidence et d'établissement objet du Protocole A/SP1/7/85 portant Code de conduite pour l'application du Protocole sur la Libre Circulation des personnes, le Droit de Résidence et d'Etablissement, les Etats membres de la CEDEAO en 2000, le passeport CEDEAO suivant Décision A/DEC.1/5/2000 portant institution du passeport des Etats membres de la CEDEAO. Il s'agit d'un titre de voyage de portée communautaire avec des propriétés biométriques permettant de sécuriser l'identité des voyageurs.



Le passeport ordinaire est délivré par la DPETV après paiement d'une quittance de 20 000 francs.

Le passeport est produit dans la journée mais la délivrance se fait en fonction du flux.

Le passeport obéit aux normes de sécurité ICAO.

b- Le passeport de service

Le passeport de service obéit aux mêmes normes techniques que le passeport ordinaire il est délivré aux hauts-fonctionnaires de l'Etat : gouverneurs, préfets, directeurs de services, chefs de service du Ministère des Affaires Etrangères et, dans des conditions particulières, certains agents de l'Etat.

Le coût est gratuit, la délivrance se fait dans la journée ou le lendemain au plus tard.

Une CNI valable est exigée.

Le coût est gratuit.

Le titre est délivré par le Ministère des Affaires Etrangères.

c- Le passeport diplomatique

Le passeport diplomatique obéit aux mêmes normes techniques que le passeport ordinaire il est délivré aux membres du gouvernement, les membres des institutions ci-après : Sénat, Assemblée nationale, Conseil Economique et Social; les diplomates (conseillers des affaires étrangères et chanceliers), les hauts magistrats (Président de la Cour suprême, du Conseil d'Etat, etc) ainsi que les fonctionnaires sénégalais en service dans les organisations internationales.

Le coût est gratuit, la délivrance dans les 10 jours.

Une CNI valable est exigée.

Le coût est gratuit.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Le titre est délivré par le Ministère des Affaires Etrangères

C. L'IDENTITÉ COMMERÇANTE

a- Inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)

L'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) est une démarche obligatoire préalable à l'exercice de toute activité commerciale au Sénégal. Elle est aussi obligatoire pour inscrire les sûretés mobilières.

Toute personne physique ou morale souhaitant exercer une activité commerciale. La démarche doit être initiée par l'intéressé ou une personne dûment mandatée.

Pour l'inscription au registre du commerce des personnes physiques

Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois

Un certificat de résidence

Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité

Le coût est de 2 000 FCFA

b- La carte commerçant import-export

Une fois inscrit au RCCM, le commerçant peut demander sa carte de commerçant import-export au ministère du commerce par le biais de la chambre de commerce

Le coût total est de 17 000 FCFA

A Dakar, le délai est d'environ 1 jour

La CNI fait partie des documents qui composent le dossier

D. L'IDENTITÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Le relevé d'identité bancaire (RIB) est un document qui contient l'identité du titulaire d'un compte bancaire et ses coordonnées bancaires. Le RIB permet de communiquer sa domiciliation bancaire pour recevoir des virements et /ou régler des factures par avis de prélèvement ou titre interbancaire de paiement (TIP).

Au Sénégal 31 banques et établissements financiers délivrent le RIB pour tous les clients qui ouvre un compte

En 2020, le nombre de comptes bancaires de la clientèle se chiffre à 1.885.479 contre 1.817.728 en décembre 2018, en hausse de 3,7% », selon la Direction nationale de la Bceao-Sénégal.

Au Sénégal l'ouverture de compte ne peut se faire sans présentation de passeport ou CNI

E. L'IDENTITÉ TÉLÉCOM

Selon la note conceptuelle de l'ARTP, les opérateurs titulaires de licence de télécommunications ouverts au public sont tenus, au moment de la souscription aux services de téléphonie mobile, de procéder à l'identification des acheteurs et des utilisateurs de cartes SIM conformément au Décret n°2007-937 du 07 août 2007 portant identification des acheteurs et utilisateurs des services de téléphonie mobile offerts au public. A ce titre, ils prennent toutes les dispositions pour que leurs distributeurs soient en mesure de procéder à cette identification. Ainsi, l'ARTP a mis en place une commission nationale composée des représentants de la

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Primature, du Ministère des Postes et des Télécommunications, de l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE), du Ministère de l'Intérieur notamment la Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF) et des opérateurs de téléphonie mobile (SONATEL, SENTEL Gsm et EXPRESSO Sénégal). Les travaux de la commission ont permis d'une part, de mener une campagne institutionnelle de communication sur l'identification des abonnés à la téléphonie mobile et, d'autre part, de mettre en place une solution technique de consultation à temps réel d'un extrait des fichiers de la DAF.

Les requêtes ne peuvent s'effectuer que sur les champs suivants: nom, prénoms et numéros de CNI.

Cette solution permet aux opérateurs d'authentifier leur base de clients déjà identifiés et de vérifier la fiabilité des informations communiquées par les usagers lors de leur identification. Cette solution a pour objectif principal de mettre derrière chaque numéro de téléphone une identité fiable (nom, prénom et numéro CNI), ce qui permet de lutter de manière efficace contre l'insécurité liée à l'utilisation de la téléphonie mobile.

Le parc de téléphone mobile est de 19 667 613 abonnés au 30 juin 2021.

F. L'IDENTITÉ SCOLAIRE

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place le plus grand système d'information de l'administration dénommée Système d'Information du Ministère de l'Education Nationale (SIMEN) et un portail internet qui agrège les différents services.

A ce portail est associé un Identifiant unique pour accéder aux différents services du SIMEN
La Cible: Élèves; Enseignants ; administration

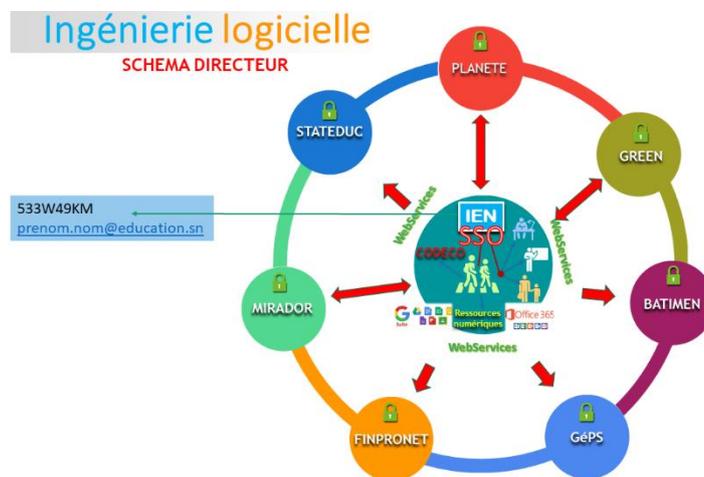


Schéma global du SIMEN

Actuellement plus de 3 millions d'élèves sont enregistrés dans le SIMEN

G. L'IDENTITÉ ÉTUDIANTE



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Le ministère de l'enseignement supérieur a mis en place la plateforme www.campusen.sn pour faciliter l'orientation des étudiant post bac. Cette plateforme génère pour chaque bachelier un Identifiant numérique de l'étudiant (INE) /CAMPUSEN

La constitution des dossiers est faite totalement en ligne, en toute simplicité et rapidité.

La Cible: étudiant sénégalais ou étranger désirant poursuivre leurs études au Sénégal

Les Services : identifiant numérique de l'étudiant permet de tracer l'étudiant pour son parcours (bourses, inscription, campus social ...)

Pour disposer de son INE l'étudiant doit fournir sa CNI ou un scan de son extrait de naissance. Plus de 400 000 étudiants sont enregistrés par CAMPUSEN.

H. L'IDENTITE FISCALE

a- Le NINEA

Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une organisation est enregistrée dans le répertoire des entreprises, des établissements et des associations lui fournissant une identification satisfaisante pour faciliter ses démarches administratives.

Ce numéro délivré par la direction des impôts et domaines

La procédure d'obtention du numéro d'identification national des entreprises et associations (NINEA) doit être initiée :

- Pour les personnes physiques : par l'intéressé lui-même ou toute personne dûment mandatée. Sont considérés comme personnes physiques : les propriétaires fonciers, les commerçants et exploitant agricoles, ceux qui exercent des professions libérales ainsi que les salariés disposant d'autres sources de revenus.
- Pour les personnes morales (sociétés et GIE, associations, ONG) : le responsable de la structure.

Les personnes physiques ou morales peuvent être représentées par un cabinet conseil.

Une photocopie de la **carte nationale d'identité** est exigée pour les personnes physiques et pour les personnes morale l'attestation d'inscription RCCM

Le coût est de 1000 francs CFA et la durée de délivrance est de au maximum de 3 jours

b- La plateforme e-tax

e-tax est une application web mise en place par la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), au service des contribuables, pour leur permettre de déclarer et de payer leurs impôts et taxes en ligne. Ainsi, la nouvelle version de etax permet :

- a. de déclarer les impôts et taxes en ligne ;
- b. de payer les impôts et taxes en ligne, à l'exception des impôts recouverts par la DGCPT comme la patente, les contributions foncières et la contribution globale unique (CGU) ;
- c. de consulter les comptes d'impôt en ligne ;



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- d. d'adresser des requêtes à l'administration fiscale en ligne et de recevoir des réponses via le même canal.

Tous les contribuables assujettis aux impôts et taxes prévus par le code général des impôts peuvent se servir de etax. Pour les contribuables relevant du service en charge des grandes entreprises, en l'occurrence la Direction des grandes Entreprises (DGE), cette utilisation est obligatoire. En effet, la réglementation soumet ces contribuables à l'obligation de télé-déclaration et de télépaiement de leurs impôts et taxes.

Le retrait du formulaire de souscription se fait en ligne à l'adresse: www.impotsetdomaines.gouv.sn/fr/teleprocedures. Après avoir rempli et validé le formulaire, le contribuable le télécharge et l'imprime, le signe, y appose son cachet et le dépose auprès de son service fiscal de rattachement.

Après la validation de la souscription par l'administration, un login et un mot de passe sont délivrés au contribuable sous pli fermé. À partir de ce moment, le contribuable peut accéder à la plateforme etax.

I. L'IDENTITÉ POUR LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

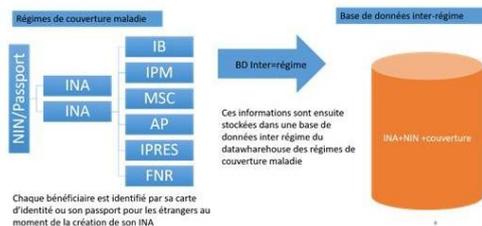
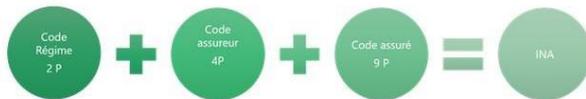
a- L'Identifiant National de l'assuré pour la CMU

L'agence de la CMU a mis en place un Système d'information de Gestion intégré de la couverture Maladie Universelle (SIGICMU). Il met en relation les assurés, les assureurs et les points de prestation santé.

Un identifiant National de l'assuré est produit et permet d'associer l'INA avec la carte nationale d'identité du bénéficiaire quel que soit le régime de couverture de ce dernier grâce à la mise en commun des données via l'entrepôt de données inter-régime de couverture maladie (EDIRCMU) et le guichet unique du système d'information de gestion de l'assurance maladie (GESTAM)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

CMU Identifiant National de l'assuré (INA)



• Cibles :

- Assureurs;
- assurés;
- Point de prestation santé

• Services:

- Souscription à un régime de couverture;
- Prestation santé;
- Accès au dossier de l'assuré via web et mobile

7

Schéma d'intégration de l'identité numérique associé à la CNI

Des équipements biométriques sont mis à la disposition des points de prestation santé pour la lecture de la carte nationale d'identité afin d'ouvrir le dossier de l'assuré.

Equipement de 1250 Postes de santé

- Tablette CredenceID (lecteur multifonctionnel)
- Panneaux solaire 12 volts
- Batterie Power bank 10 000 Mha
- Modem domino avec 5go de connection/mois
- Sac de transport
- 1 logiciel d'identification biométrique de monitoring et installation à distance
- 1 accès au logiciel de facturation SITFAC



Equipement destiné aux postes de santé

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Equipement des 200 Centres de Santé et 37 EPS

- 1 ordinateur portable
- 1 lecteur RFID ElictyS
- 1 lecteur d'empreinte Suprema
- 1 modem Domina avec 5go de connection/mois
- 1 logiciel d'identification biométrique
- 1 accès au logiciel de facturation SITFAC



Equipement destiné aux centres de santé et aux hopitaux publics

Le déploiement du système est en phase pilote avec déjà plus de 500 structures équipées dans les régions de Dakar Fatick Kaffrine et les départements de Mbour Koumpentoum Mbacké

La mise en l'échelle est prévue à partir de janvier 2022.

b- Le registre nationale unique RNU

Le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation d'extrême pauvreté. Ce Registre prend en compte les préoccupations de tous les sectoriels afin de leur permettre d'identifier les ménages éligibles à leurs programmes sur la base de caractéristiques socioéconomiques bien définies.

Ce processus se fait suivant différentes étapes et avec l'intervention de plusieurs acteurs.

Le RNU constitue par conséquent un outil de référence national pour les exécuteurs des programmes de filets sociaux à différents niveaux de responsabilité.

c- La fusion des systèmes d'information de l'IPRESS et de la CSS

L'IPRESS et la caisse de sécurité sociale ont entrepris depuis quelques années un vaste chantier de digitalisation et de mise en commun de leurs systèmes d'information.

Ce chantier va permettre au final d'avoir un identifiant unique pour les bénéficiaires (entreprise et salariés)

Dans le cadre de cette modernisation, l'IPRESS a mis en place une carte biométrique multi applicative pour le paiement des prestation et l'identification des bénéficiaires



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

d- Le dossier patient informatisé DPI avec la CSSDOS du MSAS

Le ministère de la santé et de l'action sociale a dans le cadre de sa stratégie de santé digitale prévu de mettre en place un dossier patient informatisé (DPI) dans les structures de santé.

Ce projet est porté par la cellule de la carte sanitaire et sociale de la santé digitale et de l'observatoire de la santé.

Ainsi à travers ce projet tous les patients seront identifiés de manière unique dans un système national partagé par tous les praticiens. Chaque patient y aura son dossier qui sera mis à jour au gré de ses fréquentations des structures de santé afin de bâtir un historique pour faciliter la prise de décision des praticiens.

J. L'identité pour LA Justice et libertés publiques

Au niveau du ministère de l'intérieur le grand chantier d'informatisation de la chaîne pénale est à l'arrêt depuis la fin du financement de l'union européenne. Cependant on a noté de grands efforts de digitalisation au niveau de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) avec le Système Intégré de Gestion de la DAP.

Grâce à son module greffe l'administration pénitentiaire peut suivre le détenu de son admission à sa libération

K. L'IDENTITE PROFESSIONNELLE et le fichier unifié de la fonction publique

L'identité professionnelle se matérialise en général par le matricule de solde et la carte professionnelle. L'Etat du Sénégal avait entrepris la mise en place d'un fichier unifié du personnel après un audit biométrique des fonctionnaires. Cependant il faut noter que depuis la fin de l'audit les chantiers supplémentaires qui étaient prévus tardent à se matérialiser.

En effet ce projet devait permettre à l'Etat de :

- d'avoir une plus grande maîtrise sur ses effectifs et sa masse salariale ;
- Rendre fiables, disponibles et accessibles en temps réel les données du personnel de l'Etat qui sont disséminées entre plusieurs structures ;
- Aller vers des solutions de gestion plus évoluées en s'appuyant sur les nouveaux services offerts par les réseaux actuels ;
- Assurer un suivi plus cohérent des données du personnel entre les systèmes centraux du MEF et les systèmes sectoriels.

VI. LES PROJETS EN IDENTITÉ NUMÉRIQUE A LARGE ECHELLE

a- LE PROJET D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE PORTÉ PAR L'ADIE

L'ADIE dans le cadre de la dématérialisation des démarches publiques a mis en place le portail demarches.gouv.sn

Ce portail ambitionne de dématérialiser les procédures publiques dans un premier et dans un deuxième de mettre en place un système d'identité numérique pour permettre aux citoyens à travers un seul identifiant d'accéder à l'ensemble des services publics en ligne.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

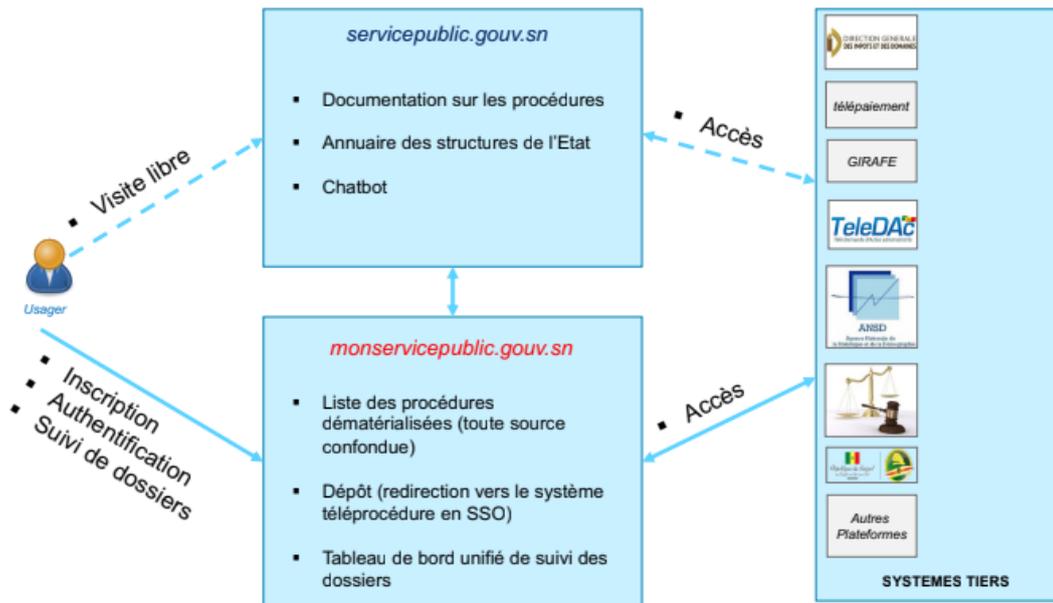


Schéma descriptif de la plateforme monservicepublic.gouv.sn intégration l'identité numérique

Cependant bien qu'ayant fait un effort colossal de renseignement des procédures de l'Etat n'a pas encore mis en place de procédure dématérialisée de bout en bout.

Le projet Teledac est pour l'instant le processus le plus abouti mais souffre d'une insuffisance au niveau de l'intégration des moyens de paiement qui permettrait de compléter la chaîne.

La transformation prochaine de l'ADIE en société nationale ouvre des perspectives pour une meilleure prise en charge de certains volets.

B-LE PROJET IDENTITÉ NUMÉRIQUE PROVISOIRE (INP) DANS LE CADRE DE DAANCOVID19

DAANCOVID19 est une initiative citoyenne bénévole qui permet de fédérer les meilleures ressources digitales du pays, en vue d'endiguer la pandémie COVID-19 au Sénégal grâce au digital.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- Implémentation.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

VII. LES CONTRAINTES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE L'ÉCO-SYSTÈME DE L'IDENTITÉ AU SÉNÉGAL

A- Les constats sur le besoin en renforcement de capacité et les pratiques actuelles

Tableau 1 : Les organisations interviewées¹

Organisation	Statut	Effectivité de l'institutionnalisation de la formation
Ministère de l'Intérieur/Direction de l'Automatisation des Fichiers (DAF)	Direction nationale/Fournisseur d'identité	<i>Elle assure également la formation et la gestion de son personnel spécialisé.</i>
La Commission de protection des données personnelles (CPD)	Autorité administrative indépendante/Protectrice des usagers	<i>La CPD a aussi une mission de sensibilisation et de formation. Elle organise des modules et sessions de formation ou participation à des sessions de formation²</i>
Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires /Direction de l'Etat civil (DEC)	Direction nationale/ Fournisseur d'identité	Mission : Assurer la mise en œuvre de la politique nationale de l'état civil, à travers : - ; - <i>La formation des acteurs de l'état civil ;</i> -
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)	Structure administrative autonome/Acceptatrice d'identité	Art. 3. Missions spécifiques Alinéa 4 : Formation <i>L'ADIE est chargée de piloter les programmes communs de formation permanente des agents de l'Etat dans le domaine de l'information et de réseaux.</i>

a- Constats sur la formation

Ce sont principalement des institutions publiques qui fonctionnent en mode projet (ADIE) ou qui hébergent et exécutent des projets spécifiques en partenariat avec des bailleurs (DAF,

¹ Nous n'avons pas analysé les pratiques de la BCEAO qui a des dispositifs de formation spécifiques, ni celles de l'ASCOSEN car l'interview n'a pas pu aller à terme à cause de la contrainte temps de son Président.

² Professeur Mamoudou NIANE, Secrétaire Permanent, lors de l'entretien du 12/10/2021



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

DEC). Les projets sont reconnus comme des lieux privilégiés de développement des capacités des agents. Toutefois du fait que le développement des compétences et l'organisation par projets sont deux réalités qui se déploient sur des temporalités différentes, le développement des capacités dans les projets se concentre dans la plupart sur des compétences techniques ponctuelles de nature instrumentale (court terme) que sur des compétences managériales d'ordre organisationnel et relationnel (moyen et long termes). Ceci est lié à la forte dépendance financière des bailleurs qui dans des délais courts cherchent vaille que vaille à réaliser les résultats fixés.

Les pratiques de la formation dans les organisations rencontrées regorgent de forces réelles, de faiblesses temporaires, de risques. Surtout elles offrent des opportunités pour :

- le développement de nouvelles capacités dans la perspective du projet INN ;
- le Sénégal de se positionner leader au niveau africain dans un domaine innovant et fédérateur.

Forces (la liste est non exhaustive)

- une institutionnalisation de la formation sous forme de mission spécifique ou sous forme d'activités de formation contribuant à l'atteinte des objectifs fixés ;
- la nomination d'un chargé de la formation;
- l'existence d'une expérience dans l'organisation et ou participation à des séances de formation ;
- l'existence d'une expertise thématique (hommes et femmes de métier) et pédagogique/andragogique (enseignants – chercheurs, formateurs)
- des pratiques innovantes à travers la formation en ligne ;
- de riches expériences dans la pratique de gestion de projet ou de management par projet.

Faiblesses (la liste est non exhaustive)

- un manque d'optimisation de la fonction formation. Dans le domaine du numérique comme dans ceux de la gestion de projet ou de management par projet, les métiers sont d'une évolution rapide et exigent des compétences pointues. Ce sont des métiers d'apport de solutions et de production de valeurs c'est pourquoi, ils sont le plus souvent soumis à des procédures qualité, de certification, de labélisation. Les compétences sont construites et évaluées en fonctions des référentiels précis. Les contenus et les évolutions des métiers sont définis dans des répertoires professionnels.

L'administration des personnels par la qualification (diplômes et expérience par ancienneté) peut ne pas être efficace pour la conduite de projet structurant, complexe comme celui de l'INN.

Dans les organisations rencontrées, les pratiques actuelles ne sont pas encore basées sur une ingénierie de la formation en réponse à une réelle GPEEC³ institutionnelle et ne se réfèrent pas toujours à des référentiels précis (référentiel métier, référentiel compétence,

³ Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

référentiel formation et référentiel évaluation), ni à un ROME⁴ ou un RIME⁵ dédié(s) aux métiers du numérique et de management de projets ;

- une forte dépendance sur les partenaires internationaux (projets, organismes internationaux) qui financent et fournissent les contenus de la formation voire l'expertise pédagogique/andragogique ;
- une rigidité des objectifs de la formation qui généralement sont articulés sur ceux du projet, le plus souvent avec un impact limité, sur l'évolution des métiers et sur l'environnement externe du projet ;
- une absence d'un plan de formation formel donnant souvent lieu à des « formations ad'hoc » au gré de la disponibilité des financements, des experts formateurs ou du temps libre des publics à former. Souvent, lorsque le projet est terminé, les agents retrouvent leur fonction antérieure sans un surcroît d'expérience et de compétences formalisé qu'ils pourront faire partager aux autres membres de leur métier.

b- Les Risques sur la formation

Actuellement les collaborations entre ces différentes organisations sont peu ou pas formalisées malgré certaines soient souvent sur une même chaîne de production d'un service ou d'un produit (DAF-DEC) ou bien d'autres soient membres de l'organe de gouvernance de l'une d'elles (DAF et ADIE – CPD). Cette pratique de « faire cavalier seul » peut constituer un sérieux handicap au projet INN qui de nature est fédérateur dans un esprit de la mutualisation des ressources (matérielles, humaines, etc), de la construction de sens et de performance.

Le manque de perméabilité au changement des parties prenantes de l'écosystème et le manque de formation (de compétences) des personnels sont cités parmi les premier-e-s contraintes/risques.

Recommandations

- Donner au développement des capacités une dimension stratégique en l'inscrivant dans l'ADN du projet INN c'est -à-dire la vision stratégique et en articulant le plan de développement des capacités aux résultats et objectifs. Il s'agit de faire de la formation une ressource stratégique;
- Manager la formation dans une approche par compétences (APC) en exigeant de chaque formation un réel projet professionnels d'apprentissage ou de recherche (formation- action, recherche-développement) ;
- Lier développement des capacités des agents à une logique de développement de l'employabilité et de mobilité sur le marché du travail ;
- Concevoir un dispositif de formation hybride (en présentiel et en ligne) ;

⁴ Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois

⁵ Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- Démarrer le développement des capacités par une série de formations en conduite du changement (Management du changement axé sur les résultats, ...) et en Leadership (leadership transformationnelle, ...) pour obtenir l'engagement des parties prenantes.

c- Les opportunités

L'absence d'un ROME et d'un RIME dédié(s) aux métiers du numérique au niveau national et peut être en Afrique peut être une opportunité pour le Sénégal à travers le projet INN de prendre le leadership pour animer le processus de leur élaboration.

B- LES CONTRAINTES ET RISQUES AU NIVEAU DE L'ECOSYSTEME DE L'IDENTITE

A la lumière des enquêtes et documentations nous avons fait les constats se sont confirmés :

a- Inexistence d'un registre d'état civil complet, fiable et informatisé

Même si de gros efforts de modernisation sont en cours le système de l'état civil reste le talon d'achille de l'écosystème de l'identité au Sénégal.

Il souffre entre autres :

- de la faiblesse du niveau d'informatisation des centres d'état civil ;
- de la difficulté de capter les enregistrements dès la naissance ;
- la difficulté pour les non résidents à accéder à leur acte d'état civil ;
- la précarité de certains centres d'état civil ;
- l'exposition des registres d'états civil ;
- l'inadaptation des locaux de la majorité des centres d'états civils ;
- des difficultés d'archivage ;
- de la dépendance des partenaires au développement

b- Manque d'interopérabilité entre les systèmes d'identification existants

Même si des chantiers sont en cours surtout dans le secteur de la protection sociale (IPRESS-CSS), EDIRCMU, le constat est qu'il y'a très peu de systèmes d'information publiques qui communiquent entre eux pour partager les mêmes référentiels.

c- Inexistence d'un cadre interministériel de concertation pour harmoniser les différentes initiatives d'identification numérique

Malgré les efforts en cours du ministère de l'économie numérique et des télécoms, il existe encore beaucoup de silos.

Ainsi beaucoup de ministères développent leurs projets d'identité ou de digitalisation sans en référer au ministère de l'économie numérique ou l'ADIE ou la DAF.



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

d- Absence de cadre juridique approprié pour mettre en cohérence les projets liés à l'identification des personnes physiques et morales dans le domaine du numérique

Autant la législation est bien fournie pour ce qui concerne l'identité fondamentale autant pour l'identité numérique, très peu de textes en parlent (Voir revue du cadre juridique de l'INN).

e- Multiplicité des bases de données par les organismes publics et privés construisant chacun un système d'identification propre

Les structures publiques gagneraient à mettre en commun leurs données et mutualiser les efforts d'investissement.

f- Multiplicité d'occurrences, de redondances et d'incohérences d'identité pour une même personne physique ou morale

Les usagers des services publics devant la multiplicité de structures qui leur allouent une identité numérique ne sauront plus où donner la tête avec le développement du numérique.

Plus il y aura de service et plus ils géreront d'identités ce qui va devenir un vrai casse-tête pour eux.

g- Faiblesse du niveau d'éducation d'une numérique d'une grande partie de la population

La faiblesse du niveau d'éducation numérique est un gros risque par rapport à la mise en œuvre de l'INN.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

C- LES OPPORTUNITES DE L'ECOSYSTEME IDENTITE AU SENEGAL



Le Sénégal, à travers sa **Stratégie numérique SN2025 (actualisée en 2021)** pour une transformation digitale du pays, entend mettre le numérique au cœur du développement socio-économique et promouvoir des efforts de coordination dans le secteur.





RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

VIII. ANNEXES

Liste des parties prenantes ciblées pour les entretiens et revue documentaires

Entité	Partie prenantes
Présidence de la République	
Présidence de la République	Le conseiller TIC du PR Mr Ousmane TIONGANE
ARTP	Malick NDIAYE membre du collège Directrice de l'économie des marchés Khadiatou TOURE
CDP	Directeur Mamoudou NIANE
Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires, Porte-Parole du Gouvernement	
Etat Civil	Le Directeur de l'Etat Civil Mr Aliou Ousmane SALL
Ministère de l'intérieur	
La Direction de l'automatisation du Fichier	Commissaire Fiacre Badiane
La Direction de la police de l'air et des frontières	Commissaire Mame Seydou NDOUR
La Direction des police des étrangers et des Titres de voyage	Commissaire CAMARA



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Le Directeur des ressources humaines de la police	Commissaire Abdou Wakhab SALL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	
Directeur des systèmes d'information	Seydina NDIAYE
Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications	
ADIE	Wack NDIAYE coordonnateur technique
Ministère de l'éducation Nationale	
Ministère de l'éducation Nationale	Le Directeur des systèmes d'information Mr Seyni NDIAYE FALL
Ministère de l'économie et du plan	
ANSD	Le Directeur de l'Information statistique Mr Omar FALL
Ministère des finances et du Budget	
Direction de la solde	Charles CISS
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	
Cellule e-santé	Le Coordonnateur de la cellule e-santé Ibrahim DIA
Ministère du Développement communautaire de l'équité sociale et territoriale	
DGPSN	Directeur du RNU
Ministère du Travail du dialogue social et des organisations professionnelles	
IPRES -CSS	CODE DIOP DSI IPRESS
Ministère de la Justice	
Tribunal du commerce de Dakar	Le greffe du tribunal de commerce de Dakar
Banque et secteur financier	



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

BCEAO	Le Directeur National de la banque Centrale Mamoune LO
APSFD	ly Sidy Ahmed NDIAYE
APBEF	Directeur Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers du Sénégal Souleymane SOUMARE
Facturiers	
SENELEC	
SDE	
Télécoms	
Free	
Orange	
Expresso	
Commerces et services	
UNACOIS	
Consoméristes et société civile	
ASCOSEN	
SIJUST	

Le QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUX ACTEURS

- Pouvez nous présenter votre structure ?
- Comment représentez vous l'INN?
- Quel encadrement juridique proposez-vous pour l'INN?



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

- Quel est le mode de gouvernance que vous préconisez pour l'INN ?
- Quels sont les services que vous attendez de l'INN ?
- Quel est le mode de financement que vous préconisez pour l'INN?
- Quels sont les contraintes et risques que vous avez identifié pour l'INN ?



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Questionnaires pour les gestionnaires de système d'identité

Mode opératoire des séances de travail avec les parties prenantes

Objectifs des rencontres avec les acteurs :

1. Présentation de la mission aux acteurs ;
2. Présentation du système d'identité en place ;
3. Recueil des avis et besoins de l'acteur vis-à-vis de l'INN

Présentation de la mission

- Objectifs / Résultats attendus

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Numérique (PAGNUM), exécuté par le PNUD pour le compte du Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (MENT).

Le Sénégal, à travers sa Stratégie numérique SN2025 pour une transformation digitale du pays, entend mettre le numérique au cœur du développement socio-économique et promouvoir des efforts de coordination dans le secteur. Dans cette perspective, le numérique permet de proposer des solutions innovantes pour la prise en compte des problématiques à fort impact socio-économique, tels que la facilité des démarches administratives et l'accès rapide à l'information gouvernementale.

Aussi, pour faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Etat, il est impératif de mettre en place l'identité numérique pour faciliter les échanges de données sur les personnes et les entreprises.

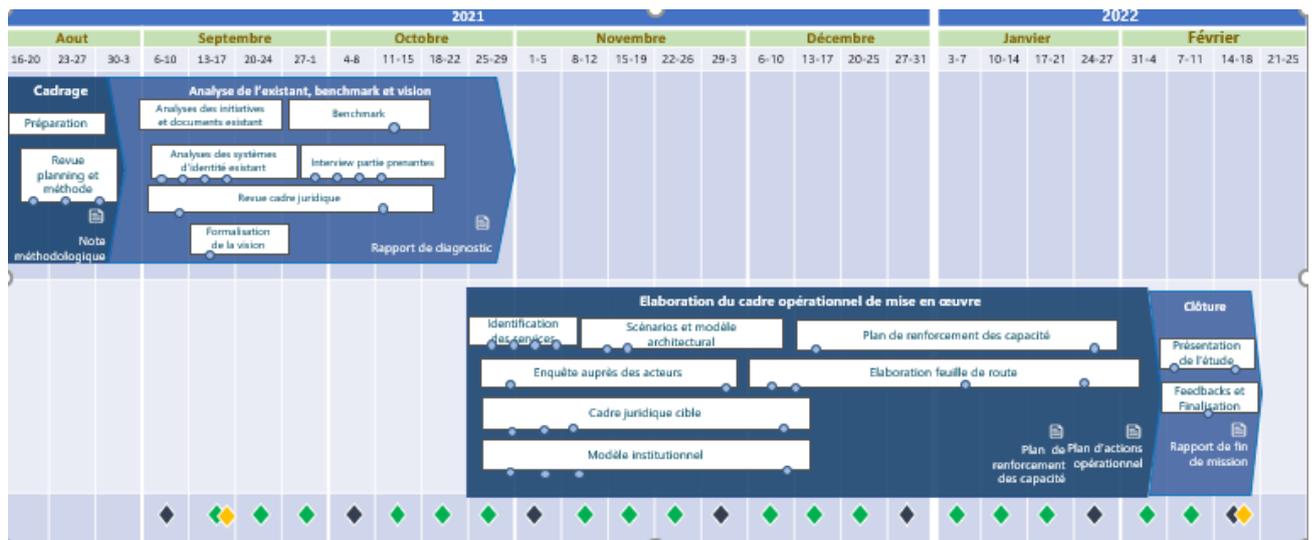
Il s'agira de cerner les contours d'une identité numérique nationale unique, qui englobera les technologies de pointe et respectera la souveraineté des parties prenantes publiques comme privées.

Il s'agira également, dans le cadre d'une approche réussie, d'élucider les domaines d'intervention essentiels du projet à savoir : le modèle de gouvernance, les approches pour faciliter l'adoption, le modèle architectural et le modèle de pérennité du projet.

L'identité numérique nationale va permettre aux citoyens d'avoir un identifiant numérique unique pour accéder aux systèmes d'informations et plateformes de l'Etat et échanger avec les secteurs public et privé.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

o Méthodologie du cabinet



Présentation du système d'identité ;

THEMATIQUES	QUESTIONS
Description du système d'identité	<ul style="list-style-type: none"> ● Prénom nom de l'interviewé contact qualité et structure ? ● Quel est le nom du système d'identité que vous gérez ? ● Quels sont- les objectifs du système ? ● Quelle est la cible ? ● Quel est le statut actuel du système (en cours d'utilisation, gelé, etc.) ... ?
Aspects fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Quel est le mode opératoire ? ● Quel type d'identité est délivré ? ● Quel est le format du support de l'identité (papier, carte, numérique...) ? ● Y a-t-il des facilités pour les couches vulnérables et indigents ? ● Ou peut être délivré le titre d'identité (présence géographique couverture régionale, digital, nombre de bureaux, ...) ? ● L'identité délivrée permet-elle un accès à des services en ligne ? ● Est-ce que le titre délivré est une identité sectorielle ou nationale ? ● Quelles sont les pièces justificatives demandées ? ● Quels sont les attributs biographiques capturés ? ● Quels sont les attributs biométriques capturés ? ● Quelle est la liste des champs constitutifs de la fiche d'identité ? ● Quelles sont les autres données capturées (date, adresses ...) ?



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

	<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des procédures d'annulation / révocation ? • Quelle est la durée de validité de l'identité délivrée ? • Existe-t-il un système de détection/correction des doublons ? • Quelle est la nomenclature du numéro d'identification ... ? • Comment sont authentifiées /validées les données ?
Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Vous utilisez quel type de base de données ? • Quel est le mode alimentation de la base (saisie directe, récupération des données d'origine externe) ? • Quel est le nombre de personnes enrôlées à ce jour ? • Quel est le nombre d'identité délivré à ce jour ? • Quel est la capacité totale du système ? • Quelles sont les technologies utilisées ? • Quel est le type de support délivré ?
Gouvernance, cadre légal et juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le cadre légal qui encadre l'utilisation du système (lois, actes, conventions ...) ? • Le système est-il conforme à la loi sur la protection des données personnelles ? • Existe-t-il un plan directeur informatique ? • Quelle est l'entité qui gère le système ?
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures de protection des données à caractère personnel ? • Comment sont gérés les accès et privilèges du système ? • Le système permet-il une Interopérabilité (gestion des interconnexions de la base de données avec des systèmes externes) etc.. ? • Existe-t-il une stratégie de gestion des risques ou une politique de sécurité du SI ? • Le système est-il en haute disponibilité ?
Financement et pérennisation	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le coût initial du système ; • Comment le système est financé ? • Combien coûte la maintenance du système ; • Y'a-t-il eu transfert de compétence ? • Disposez-vous d'une équipe en interne pour les développements et évolutions ? • Y a-t-il un cout associé au service ?



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX

Recueil des avis et besoins de l'acteur vis-à-vis de l'INN

1. Que pensez-vous de l'INN ?
2. Etes-vous disposé à partager les données avec les autres parties prenantes ?
3. Quel est le mode de gouvernance que vous préconiserez pour l'INN ?
4. Comment, selon vous, doit être pris en charge l'INN ?
5. Quels sont les services attendus de l'INN ?
6. Quel mode de financement pour l'INN ?
7. Quels sont les contraintes et risques pour l'INN ?



RAPPORT INTERMÉDIAIRE- ETAT DES LIEUX
